

**VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EN  
MASTER 2 SÉDIMENTOLOGIE, PALÉONTOLOGIE,  
GÉOCHIMIE ET GÉORESSOURCES  
EN 4 ÉTAPES**

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 5)

2/ Complétez la **page 2**, elle sera à **nous renvoyer**.

3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA, (11 caractères), figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du brevet des collèges ou du baccalauréat).

Lien vers E-candidat :

<https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/>

4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, joignez le à la page 2 du présent dossier, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur E-candidat, au plus tard le :

**11 juin 2019** (*date limite pour SAISIR la candidature : 07/06*)

Cachet de la poste faisant foi

MERCI DE VOTRE ATTENTION



## **INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **MASTER 2 SÉDIMENTOLOGIE, PALÉONTOLOGIE, GÉOCHIMIE ET GÉORESSOURCES**

**Date limite de renvoi du dossier : 7 juin 2019**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 ou 3 de ce dossier.** Il ne vous dispense pas, si vous êtes accepté(e) dans la filière choisie, de **vous inscrire administrativement (informations ultérieures)** ou de vous **réinscrire sur le web si vous êtes déjà étudiant(e) de l'uB.**

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 2 à l'UFR SVTE ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....

Prénoms : .....

Envisagez-vous de suivre ce M2 en formation continue\* ?  Oui  Non

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ?  Oui  Non

Si oui, de quelle date à quelle date ? .....

Etes-vous actuellement salarié(e) ?  Oui  Non

Précisez : .....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

\*la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la formation initiale (études)

### **Langues vivantes :**

Lues : ..... Parlées : ..... Écrites : .....

**CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT, EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR**

**CANDIDATURE EN M2 SEDIMENTOLOGIE, PALEONTOLOGIE, GEOCHIMIE ET  
GEORESSOURCES - 2019 / 2020**

**QUESTIONS FREQUENTES SUR VOTRE DOSSIER**

<b>MA CANDIDATURE</b>	
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive) Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat. <a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>
3. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	- Conserver les instructions - Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné de la page 2 de ce dossier d'instructions et des pièces justificatives Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
4. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, la page 2 du dossier d'instructions et toutes les pièces justificatives, puis envoyez à l'adresse ci-contre : Université de Bourgogne UFR SVTE Secrétariat ETEC / M2 SP2G 6 bd Gabriel 21000 DIJON
5. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer au secrétariat pédagogique ETEC aux heures d'ouverture du bureau (8 h 45/12 h – 13 h 30/17 h). Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. <b>NE JAMAIS LE LAISSER A LA LOGE D'ACCUEIL OU AILLEURS.</b>
6. Quelles sont les dates importantes ?	- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>29 AVRIL 2019</b> Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date  - <b>Fermeture du serveur E-candidat : le 7 juin 2019 à minuit et date limite d'envoi des dossiers par courrier : le 11 juin 2019.</b> Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après le 07/06/2019, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR
7. Quelle est la capacité d'accueil ?	La capacité d'accueil n'est pas communiquée.
8. Quelles pièces justificatives joindre ?	<b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat</b> que vous allez éditer. <b>UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES EN NOIR ET BLANC. JAMAIS D'ORIGINAUX.</b> ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. <b>NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU SEMESTRE 2 DU M1 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE.</b> Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. Votre dossier sera néanmoins étudié.
9. J'étudie à l'uB, dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (photocopies).
10. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	<b>NON.</b> Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html>

## SUIVI DE MA CANDIDATURE

11. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier. Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
12. J'ai envoyé mon dossier en lettre simple. Quelle conséquence ?	Le secrétariat n'accusera pas réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone. <b>L'envoi en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION est obligatoire.</b>
13. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 8 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients... L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:secretariat.etec@u-bourgogne.fr">secretariat.etec@u-bourgogne.fr</a>
14. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	La commission décide ou non d'étudier le dossier en fonction des candidatures déjà traitées. Aucune garantie ne peut vous être fournie. <b>DATE LIMITE D'ENVOI : 11 juin 2019</b>
15. Quand aurai-je une réponse ?	Le jury se tiendra fin juin/début juillet. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat. Soyez patients... Une réponse vous sera envoyée par mail courant juillet 2019.
16. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Non, le recrutement en M2 SP2G ne prévoit pas d'entretiens. <b>Toutefois s'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.</b>
17. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	<b>NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers). Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:secretariat.etec@u-bourgogne.fr">secretariat.etec@u-bourgogne.fr</a>
18. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	<b>NON.</b> Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : Semestre 2 du M1 en cours), vous devez nous en adresser une copie AINSI QUE CELLE D'UNE <b>ATTESTATION DE REUSSITE (1)</b> éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB). Envoyez le tout en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OBLIGATOIREMENT, ou déposez-le au secrétariat pédagogique.
19. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M2 SP2G, vous devez impérativement et sous 15 jours, <b>confirmer votre souhait dans e-candidat.</b></li><li>- Vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB</li></ul> <b>Au-delà des 15 jours, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.</b> Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</a>

20. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue ?	Vous devez prendre une décision sous 15 jours et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.
21. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation. <b>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : <a href="mailto:secretariat.etc@u-bourgogne.fr">secretariat.etc@u-bourgogne.fr</a></b>
22. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.  Dans les deux cas, le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 14 h jusqu'au 21 juillet 2019 minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019 14 h. Vous devrez vous inscrire avant le jour de la rentrée.  <b>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</b>  <b>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse par département où vous candidatez, en détaillant les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.</b>
23. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée du M2 SP2G aura lieu le <b>16 septembre 2019</b> (date, heure et lieu seront précisés sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>)

(<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.